

Nombre des conseillers élus	28	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 9 décembre 2024 sous la présidence de M. ROUDAIRE Joël, Maire de Kembs
Conseillers en fonction	28	
Conseillers présents	22	
Procuration	2	
Présents :	M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mme BOGUET Josiane, M. DEGERT Christian, Mme MALPARTY Patricia, MM. SUTTER Jean-Philippe, LAURENT Benoît, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, PINT Denis, MOREAU Sébastien, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux)	
Absents excusés :	M. HARTMANN Thierry, Mmes MICLO Jocelyne, LANG Rachel, MM. LANDRIN Sébastien, REVEILLON Matthias (Conseillers municipaux)	
Absents :	M. MOKADYM Saïd (Conseiller municipal)	
Ont donné procuration :	Mme MICLO Jocelyne à Mme DI PERSIO Sandra, M. LANDRIN Sébastien à M. LALOY Brice	

Point 03.B – Révision de la tarification des participations financières des périscolaires

M. le Maire expose :

Il est rappelé que la révision tarifaire a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2023. Il est proposé une augmentation de la tarification périscolaire, modulée selon des critères sociaux, à l'instar de l'augmentation du 1^{er} janvier 2024, selon le tableau présenté ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Prix du repas aux accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH 1,2,3 Soleil et Hirondelles)					
Prix du repas facturé aux familles selon les tranches de revenus infra	4,31 €	4,82 €	5,40 €	6,00 €	6,62 €

Tarif d'accueil des enfants en période scolaire, les jours de classe et les mercredis

- Horaires lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h à 8h30 – de 11h45 à 13h45 – de 16h30 à 18h30
Horaires le mercredi : 7h à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS les jours de classes :

TARIFS D'ACCUEIL	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire
	2,72 €	3,20 €	3,70 €	4,36 €	5,08 €
Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4 451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Repas de midi + 2 h de garde (2)	9,75 €	11,22 €	12,80 €	14,72 €	16,78 €
Temps de midi (2 h) pour enfants ayant un problème médical	5,44 €	6,40 €	7,40 €	8,72 €	10,16 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS les mercredis pendant la période scolaire
 Se reporter au tarifs vacances infra : demi-journée ou journée.
- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :
 Les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix des repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, une pénalité de 20 € sera facturée en plus du coût de garde,
- Pour les enfants ayant fait l'objet d'un oubli d'inscription dans les délais impartis : une pénalité allant de 50€ à 150 € selon le règlement en plus du coût de garde.

Accueil pendant les vacances scolaires

- Horaires : de 7h à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Demi-journée sans repas	10,56 €	11,87 €	13,66 €	15,62 €	17,50 €
Demi-journée + repas (3)	14,87 €	16,69 €	19,06 €	21,62 €	24,12 €
Journée sans repas (4)	16,36 €	17,89 €	20,22 €	22,79 €	25,56 €
Journée + repas (3)	20,68 €	22,71 €	25,62 €	28,78 €	32,18 €
Semaine entière sans repas (4)	69,77 €	76,70 €	87,25 €	98,73 €	111,58 €
Semaine entière + repas (3) 2	91,34 €	100,81 €	114,22 €	128,71 €	144,67 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :
 Les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix du repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, une pénalité de 20 € sera facturée en plus du coût de garde,
- Pour les enfants ayant fait l'objet d'un oubli d'inscription dans les délais impartis : une pénalité allant de 50 € à 150 € selon le règlement en plus du coût de garde.

⁽¹⁾ RMM = revenu mensuel du ménage avant abattement

⁽²⁾ Ce tarif correspond au tarif de 2 h de garde auquel s'ajoute le prix du repas

⁽³⁾ Ce tarif correspond au montant de la ligne précédente, augmenté du prix du repas

⁽⁴⁾ Ne concerne que les enfants ayant des problèmes médicaux

Les membres de la commission réunie du 4 novembre 2024 ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la grille des tarifs applicables au 1er janvier 2025,
- de reconduire le tarif spécifique pour les enfants du personnel quand ils sont accueillis à l'ALSH pendant les horaires de travail de l'agent, selon les modalités ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 068-216801639-20241209-DCM241209PT03B-DE

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Joël ROUDAIRE



Le secrétaire,

Mathilde LEGRAND